Commune de Tannay

Tannay, le 17 novembre 2026/11.02

Information aux habitants de Tannay

Taxe forfaitaire 2027 relative à la gestion des déchets

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 17 novembre 2026, de fixer le montant de la taxe forfaitaire annuelle relative à la gestion des déchets, comme suit :

Dès la naissance jusqu'à 3 ans	Exonérés
Dès 4 ans jusqu'à 18 ans	**63 CHF** TTC
Dès 18 ans révolus	**125 CHF** TTC
Forfait pour les entreprises	**125 CHF** TTC
Forfait par résidence secondaire (villas, maisons)	**250 CHF** TTC
Forfait par résidence secondaire (appartement, studio)	**125 CHF** TTC

La facture est adressée à chaque habitant. Le taux de la TVA de 8,1 % est inclus dans le montant de la facture.

Pour rappel, les prix d'achat des sacs taxés dans la région sont :

17 litres	rouleau de 10 sacs	10.00 CHF
35 litres	rouleau de 10 sacs	19.50 CHF
60 litres	rouleau de 10 sacs	38.00 CHF
110 litres	rouleau de 5 sacs	30.00 CHF

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Michaël Schlegel

La Secrétaire :
Martine Ray-Suillot

MUNICIPALITÉ DE TANNAY

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00